

AUTORISATION PARENTALE

ESCALADE SAISON 2025/2026

Nous, soussignés, parents déclarant exercer l'autorité parentale :

Parent 1 :

Parent 2 :

Autorisons notre fils, notre fille

- à participer aux séances de l'école d'escalade en salle de bloc et de voie pour la saison 2025-2026.
- à participer aux sorties bloc en extérieur pour la saison 2025-2026.
- à participer aux sorties escalade sur Site Naturel d'Escalade à la journée pour la saison 2025-2026.

Ces séances et sorties sont placées sous la responsabilité des encadrants spécifiés dans les fiches techniques des séances, téléchargeables sur le site internet du Club.

Nous attestons avoir pris connaissance du programme des séances et de leurs modalités pratiques et logistiques, ainsi que de l'équipement nécessaire. Ces éléments sont décrits dans la fiche technique.

L'escalade, qu'elle se déroule en salle de bloc et de voie ou en extérieur, comporte des risques. Elle demande une attention particulière à la préparation de la sortie, à la sécurité et à l'encadrement. Le mineur devra respecter les règles énoncées par les encadrants.

Nous autorisons les responsables, le cas échéant, à prendre toute mesure pour la santé du mineur en cas d'urgence lors des séances.

Nous attestons que l'ensemble des responsables légaux de l'enfant approuvent cette inscription.

Fait à, le

Signatures, précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé » (*Les signatures de tous les responsables légaux de l'enfant sont requises*) :

Signature n° 1

Signature n° 2